

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 34 en date du 20 Avril 2026
portant vote du budget primitif 2026 de la commune d'Auzances

Nombre de membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-six, le vingt Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Leilha BERTHON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Avril 2026

Présents : Leilha BERTHON, Christine BICHON-MOREL, Jean - Pascal HELION, Françoise SUDI GUIRAL, Serge DESBOUDARD, Caroline LE CORRE, Christian SCARAMUCCIA, Marie-Claude BOUGNOUX, Yoann CHEVILLARD, Julien CITAIRE, Sonia PRUDHOMME, Jean-Yves DHOME, Mickaël NORE, Catherine YAHIA, Martine MONTAGNE.

Absents / Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Catherine YAHIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif de la commune d'Auzances, pour l'année 2026, comme suit :

- compte tenu d'un rôle complémentaire des impositions directes en décembre 2025 qui a apporté un produit fiscal supplémentaire conséquent à la collectivité (*du fait d'une régularisation sur 4 ans des bases d'imposition d'une entreprise du territoire*), la section de fonctionnement est votée en suréquilibre d'un montant de 1 129 481,57 €.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 480 981,96 €.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 20 Avril 2026
Le Maire,

Leilha BERTHON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20260420-2026-34-BF
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026